



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Cabinet

Bureau de la communication Interministérielle

Papeete, le 2 octobre 2017

INFORMATION MEDIAS

**160 millions de FCFP versés par l'Etat au Pays et aux communes sinistrés
lors des intempéries de janvier 2017**

lundi 2 octobre 2017

Le Comité interministériel du Fonds de secours pour l'Outre-mer, qui s'est tenu à Paris le 27 septembre 2017, a décidé d'indemniser à hauteur de **160 millions de FCFP** les dégâts causés aux équipements publics du Pays et de plusieurs communes de Tahiti par les pluies diluviennes qui se sont abattues sur l'île les 21 et 22 janvier 2017.



Photos d'archives des dégâts causés par les intempéries sur l'île de Tahiti en janvier 2017)

« **Le Fonds de secours pour l'Outre-mer** » est destiné principalement à aider les collectivités afin de leur permettre de rétablir le fonctionnement normal de leurs équipements publics essentiels comme les ponts, les routes, les réseaux d'adduction d'eau potable, la sécurisation des berges des cours d'eau.

L'intervention du Fonds de secours a été grandement facilitée par le partenariat étroit qui s'est naturellement établi, dès le début de la crise, entre l'Etat, les communes concernées et le Pays.

Le Haut-Commissaire de la République est très satisfait du montant retenu pour ces indemnisations par le Comité interministériel du Fonds de secours qui correspond, au franc près, au montant des demandes validées par ses soins qui avaient été adressées au Comité interministériel.

Il est rappelé que, la Ministre des Outre-mer, au lendemain des inondations, avait décidé d'activer le « **Fonds de secours en extrême urgence** » à hauteur de 36 millions de FCFP, afin de pourvoir aux besoins de première nécessité des familles sinistrées.

C'est donc, au total, **195 millions de Fcfp** qui auront été apportés par l'Etat aux particuliers et aux collectivités sinistrées exprimant ainsi la solidarité nationale en complément des efforts budgétaires faits par le gouvernement de la Polynésie française.

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr